

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois » 4 —
Trois mois » 2 —

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Réclames : 30 centimes

Septième année. — N° 63

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Mardi 2 juin 1896

Circulaire du Comité Central de la Société suisse du Grutli à toutes les sections

Chers Collègues !

Nous vous avisons que nous commencerons dans les premiers jours du mois de juin à percevoir les cotisations semestrielles pour le 1^{er} semestre de 1896, par remboursement postal.

Les cotisations s'élèvent à 45 centimes par membre, soit 20 cent. pour la caisse centrale et 25 cent. de secours.

Pour éviter des frais inutiles, nous vous prions de bien vouloir lui réserver bon accueil.

Les demandes de délais doivent nous être adressées sans retard.

Nos salutations socialistes.

Winterthour, le 27 mai 1896.

Le Comité central du Grutli.

Parti Démocrate-Socialiste Suisse

Chers collègues,

Le comité du parti a, dans son assemblée du dimanche de Pentecôte, pris les décisions suivantes, que nous portons à votre connaissance, ainsi qu'à celle de tous les citoyens :

I. Règlement sur les peines disciplinaires

La loi fédérale concernant les peines disciplinaires pour l'armée fédérale est contraire à tous les us et coutumes et mœurs démocratiques de nos institutions républicaines. Elle place sans que cela soit nécessaire beaucoup de citoyens à la merci de la justice militaire et crée une justice de cabinet monarchique. Le comité du parti se déclare par conséquent absolument opposé à cette loi rétrograde et appuiera énergiquement le referendum, à la condition toutefois que les camarades puissent signer isolément la demande de referendum concernant les peines disciplinaires, et non pas conjointement avec le referendum contre la loi sur la comptabilité et celle sur le bétail.

II. Loi sur la comptabilité et initiative pour la nationalisation

Considérations :

1. La loi sur la comptabilité a surtout pour but de faire établir la valeur effective du capital social, ainsi que le bénéfice net qui fera règle pour le rachat de tous les chemins de fer; ce dernier sera fixé une fois déduction faite des frais d'établissement et d'acquisition et de l'amortissement sur l'usure probable des différents objets ou matériaux, des bâtiments, du matériel roulant, du mobilier et des ustensiles.

Le tribunal fédéral jugera en dernier ressort sur le bilan ainsi établi.

2. Ces dispositions ont une grande importance pour la nationalisation des chemins de fer et doivent être vues de bon œil par tous les partisans de cette dernière.

3. On doit constater, d'un autre côté, que la loi ne fait pas entrer en ligne de compte, dans les versements au fonds de renouvellement, l'usure des soubassements

et des bâtiments des chemins de fer, et ne prépare ainsi qu'une partie des travaux préliminaires nécessaires pour arriver à la seule solution acceptable de la question de la nationalisation.

4. Celle-ci ne pourra être obtenue qu'au moyen de l'acceptation de la rédaction définitive de l'initiative de la nationalisation des chemins de fer, qui apportera avec elle non pas seulement les compléments nécessaires de la loi sur la comptabilité, mais aussi une solution plus prompte de la question. Il est par conséquent à désirer que la récolte des signatures pour l'initiative soit poussée indépendamment de l'appui de la loi sur la comptabilité.

Décision :

1. La demande de referendum contre la loi sur la comptabilité ne doit pas être appuyée : tous les efforts devront au contraire tendre vers son acceptation.

2. La récolte des signatures pour l'initiative de la nationalisation doit être lancée immédiatement avec toute l'énergie voulue.

III. Loi sur le commerce du bétail

La neutralité sera observée à l'égard de la loi fédérale sur le commerce de bestiaux, pour le motif que dans les milieux les plus directement intéressés les avis sont très partagés.

IV. Initiative pour la subvention de l'école populaire

La Confédération dépensant plusieurs millions chaque année pour l'instruction supérieure, dont ne profite qu'une faible partie du peuple, soit presque exclusivement les gens aisés ou riches, tandis qu'elle ne fait absolument rien pour l'école populaire destinée aux masses, le comité du parti socialiste déclare qu'il soutiendra énergiquement une initiative partant des milieux du corps enseignant demandant l'appui financier de la Confédération pour l'école populaire, et surtout si la subvention fédérale prévoit une meilleure nourriture pour les écoliers pauvres et leur habillement. Le comité du parti est persuadé qu'il ne peut être question d'élevage et d'éducation des enfants que lorsqu'ils sont nourris et habillés convenablement.

V. Scission de Berne

Le comité du parti socialiste suisse, Après avoir pris connaissance des actes se rattachant à la scission bernoise,

Considérant que par l'attitude actuelle de la *Berner Tagwacht* le conflit Moor n'a depuis longtemps déjà plus conservé son caractère local, mais est entré dans une période qui impose au Comité du parti socialiste suisse, le devoir de prendre position dans le débat.

Regarde le maintien de Moor à la rédaction de la *Tagwacht* comme une atteinte portée aux intérêts du parti tout entier.

Condamne la tactique de la *Tagwacht* absolument contraire à la vérité, ainsi que l'essai de vouloir dévier le conflit sur des différends de nature fondamentalement politique.

Et exprime son entière confiance aux vaillants collègues qui ont été si injustement calomniés dans ledit organe à cause de ce conflit.

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité.

Olten, le 24 mai 1896.

Le comité du parti.

On croit encore aujourd'hui qu'il y aura toujours des riches et des pauvres; le temps fera justice de ce préjugé égoïste et décourageant.

Edmond About.

Referendum

Comme on le lira plus loin l'assemblée des délégués de la Fédération neuchâteloise des sections du Grutli et autres sociétés ouvrières a pris position à l'égard des trois questions sur lesquelles on demande le referendum dans certains milieux.

D'une part, elle admet la loi sur la responsabilité des chemins de fer et fera tous ses efforts pour la faire accepter; de l'autre, elle repousse la loi sur les peines disciplinaires et fera une active propagande pour engager les ouvriers à signer les listes référendaires. Enfin, dans la question de la loi sur les vices rédhibitoires du bétail, l'assemblée a décidé d'observer la neutralité.

Nous félicitons l'assemblée des délégués de ces sages résolutions, conformes en tous points avec celles prises par le comité du parti démocrate-socialiste suisse. Comme les motifs de cette attitude sont exposés dans la circulaire de ce comité, nous n'avons pas à y revenir, si ce n'est pour expliquer brièvement notre attitude à l'égard de la loi sur la comptabilité des chemins de fer, loi dont on a dit qu'elle n'avait que des adversaires dans le canton de Neuchâtel.

**

Nous sommes rachatistes et nous désirons que le rachat s'opère loyalement, honnêtement; mais nous ne voulons pas qu'à cette occasion on fasse des tripotages, qu'il y ait entre les actionnaires des compagnies et la Confédération une lutte d'où sortiront vainqueurs ceux qui auront été les plus habiles, qui auront eu le moins de scrupules — que les actionnaires des compagnies de chemins de fer s'enrichissent au détriment du peuple lors du rachat, c'est évidemment loin de l'idée et de la pensée de tous ceux qui poussent à la nationalisation des chemins de fer. Et quand nous disons actionnaires, il nous importe peu de savoir si c'est Pierre, Paul, Jacques ou Jean, si ce sont des particuliers, des communes ou des cantons. Il n'est pas plus permis à des individualités qu'à des collectivités d'être injustes, oppressives, et le fait immoral ne change pas de nature parce qu'il est accompli par un ou plusieurs individus ou par un corps socialement organisé. L'enrichissement illégitime n'est pas plus permis à l'Etat de Neuchâtel qu'à une bande d'actionnaires; au contraire.

Nous savons que ces idées n'ont pas cours dans les sphères gouvernementales et dans les milieux conservateurs où, s'agissant de la loi sur la compta-

bilité des chemins de fer, on semble ne s'être souvenu que de l'infâme : « Enrichissez-vous ! » de Guizot.

Cette loi ne permettrait pas au gouvernement neuchâtelois de se faire payer les boulettes commises antérieurement à l'égard du Jura neuchâtelois, parce qu'elle substituerait à la décision d'arbitres, la décision du Tribunal fédéral.

Nous avons été tout surpris de constater que l'Etat de Neuchâtel et ses représentants au Conseil des Etats éprouvaient un tel sentiment de répulsion pour la plus haute autorité judiciaire de notre pays et qu'ils préféreraient aux tribunaux réguliers ordinaires — c'est à dire à ceux qui devraient offrir le plus de garantie d'impartialité et de saine justice — la combinaison batarde des tribunaux d'occasion que sont les tribunaux d'arbitres. Pareil dédain à lieu de nous étonner de la part de ceux qui semblent professer un respect sans bornes pour la magistrature judiciaire de notre pays et qui considèrent comme un suprême honneur d'envoyer à Lausanne un Cornaz, pour ne citer que celui-là.

Pourquoi cette subite répugnance à l'égard de notre Tribunal fédéral, qui ne mérite pas l'affront qu'on veut lui faire? — car, répétons-le — les meneurs radicaux et conservateurs neuchâtelois sont opposés à la loi sur la comptabilité des chemins de fer uniquement parce que l'on substitue aux arbitres l'action régulière et décisive du Tribunal fédéral.

Pourquoi? Parce que l'Etat de Neuchâtel, qui a dépensé si... bêtement tant d'argent pour sa ligne, voudrait que tout cet argent ne fût pas perdu pour lui. La petite patrie neuchâteloise a de soi-disant intérêts à sauvegarder contre la garde patrie suisse.

Et l'on sait fort bien qu'un tribunal supérieur tel que le Tribunal fédéral ne se laisserait pas influencer par de vulgaires considérations, par de mesquines étroitesse cantonales, mais jugerait dans l'intérêt de la patrie suisse tout entière.

Voilà tout le secret de l'opposition formée par le canton de Neuchâtel contre la loi sur la comptabilité des chemins de fer.

C'est pour nous, socialistes, une raison nouvelle, à ajouter à toutes les autres, de ne pas signer le referendum contre cette loi qui a le mérite de régler sur des bases loyales le rachat futur — prochain nous aimons à le croire — des chemins de fer suisses et de ne pas laisser la porte ouverte à toutes sortes d'expédients, de compromis et d'opérations malhonnêtes.

W. B.

Tout citoyen doit porter inscrit sur son front ce qu'il pense de la chose publique.

Cicéron.

Confédération suisse

Secours et pensions J.-S. — Nous lisons dans le *Grutli* :

Jeudi 21 mai, à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Décosterd, 70 délégués de la Société de Secours et pensions se sont réunis à l'hôtel Terminus.

M. Décosterd ouvrit la séance en remerciant les assistants d'être venus aussi nombreux et en faisant l'histoire du recours déposé par la Société.

Cet historique fut complété par M. l'avocat Berdez fils, qui conseilla de retirer provisoirement le recours, tous les droits des sociétaires étant réservés. Une transaction interviendrait, pour six ans, avec la Compagnie. Une des clauses de cette transaction interdirait, il est vrai, à l'employé retraité l'entrée dans une autre entreprise de transports, mais lui permettrait toute autre occupation. La transaction donne gain de cause aux employés, presque pleinement, pour six ans, au bout desquels nous pourrions, s'il le faut, présenter, un nouveau recours. Le Conseil fédéral prétend que tout employé se retirera nécessairement du jour où il aura droit à la retraite; l'expérience de six ans prouvera le contraire. Il ne sera plus possible de nier l'évidence. L'expérience aura vaincu l'opiniâtre résistance du Conseil fédéral.

M. le professeur Pareto, représentant du personnel dans la Commission d'expertise, a pu se convaincre que la majorité de la Commission est fort mal disposée et ferme l'oreille aux arguments qu'on lui présente en faveur des employés.

Détail typique, M. Kinkelin ayant convoqué M. Pareto à Berne, M. Pareto s'y rendit à la date indiquée, attendit trois jours M. Kinkelin et ne vit rien venir. Pas l'ombre d'un atome de Kinkelin! M. Pareto est partisan de la transaction.

M. Wütrich, délégué de Bienne, formula quelques réserves, relativement aux accidents.

MM. Décosterd, Berdez et Mayor, mécanicien, fournissent des explications en suite desquelles M. Wütrich, tout en maintenant son point de vue, déclara vouloir conseiller aux Biennois de se ranger aux décisions de l'assemblée de Lausanne.

Pour terminer, M. Mayor, mécanicien, constata que le Comité d'initiative n'avait pas été sur un lit de roses et rappela le souvenir d'un collègue bien regretté, Auguste Lorimier.

Après l'adoption, à l'unanimité, du projet de transaction (qui a paru dans le *Journal suisse des chemins de fer*, du 23 mai), les pleins pouvoirs du Comité d'initiative furent continués, également à l'unanimité. H. M.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — Le conseil municipal de Berne a pris une excellente décision. Il a chargé un architecte de lui présenter des plans et devis pour la construction de nouvelles maisons ouvrières. Le programme auquel l'architecte est tenu de

se conformer exclut d'emblée les casernes. Les maisons doivent être indépendantes, n'avoir que deux étages au plus, être entourées d'un jardin, etc.; en outre, elles ne doivent pas être toutes construites dans le même style et chaque logement doit se composer de trois pièces. On sait que la commune de Berne en possède déjà un certain nombre et que, tout en rendant de très réels services à la classe ouvrière, elle a fait un fort bon placement de fonds.

BALE-VILLE. — Le Conseil d'Etat soumet au Grand-Conseil un projet relatif aux « raisons sociales » et destiné à lutter contre la concurrence déloyale. Des mesures législatives seraient prises contre les personnes qui, dans les affaires qu'elles traitent et surtout dans leurs publications ne se conforment pas en tous points aux inscriptions faites dans le registre du commerce. Les peines prévues seraient l'amende et même la prison.

LUCERNE. — Dans sa séance d'hier matin, le Grand Conseil a discuté l'entrée en matière sur les deux projets de loi relatifs à la représentation proportionnelle. MM. Winiger, rédacteur, conservateur, et Schumacher, député aux Etats, conservateur, proposent l'entrée en matière, laquelle est combattue par MM. Bucher et Burri, libéraux. MM. Portmann, libéral, et Hochstrasser, conseiller national, conservateur, proposent de voter l'entrée en matière sur le projet introduisant le système de la représentation proportionnelle pour les élections municipales, mais de la repousser sur le projet introduisant ce système pour l'élection des juges de districts, car l'adoption de ce dernier projet ne pourrait se faire sans une révision préalable de la constitution. Après une assez longue discussion, le Grand Conseil vote par 53 voix contre 42 l'entrée en matière sur le premier projet; puis il repousse, à une grande majorité, l'entrée en matière sur le deuxième.

Le Grand Conseil a renvoyé à la prochaine session la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections municipales.

SOLEURE. — Le Grand Conseil a discuté le règlement d'exécution de la loi d'impôt, et en considération du fait que les couvents subventionnent les écoles primaires, on les a exonérés de l'impôt.

Nouvelles étrangères

ALLEMAGNE. — Congrès international des ouvriers mineurs. — Le Congrès a adopté, par 811,000 voix contre 26,000, une résolution portant que les mineurs doivent administrer eux-mêmes leurs caisses des invalides, leurs caisses de retraite et leurs caisses de secours pour les ma-

lades, et que l'Etat doit en avoir la haute surveillance et en assurer la garantie. Le congrès a aussi adopté des résolutions demandant que l'on crée des caisses des invalides et des caisses de secours pour les malades garanties par l'Etat et que des inspecteurs indépendants, choisis dans la classe ouvrière, soient chargés de la surveillance permanente des mines. Un autre projet de résolution demandant que l'Etat rachète toutes les mines a été adopté par 737,000 voix contre 126 mille. Une motion des délégués français et belges, aux termes de laquelle les patrons doivent être rendus responsables pour tous les accidents, a été votée à l'unanimité, moins les voix des délégués de la Fédération nationale allemande. Par contre, l'assemblée a repoussé une proposition des délégués allemands tendant à fixer une réunion biennale des délégations, et elle a adopté le principe de congrès annuels. Le prochain congrès aura lieu à Londres; les Russes d'Asie seront aussi invités à y participer.

AUTRICHE-HONGRIE. — La Chambre des députés a discuté avant-hier une motion d'urgence présentée par MM. Kaizl, Pernerstorfer et consorts, qui avaient demandé à interpeller le gouvernement au sujet du conflit sanglant qui s'est produit ces jours derniers entre la gendarmerie et les ouvriers tisseurs à Dœrfel, M. Kaizl s'est élevé avec une grande vivacité contre les mesures de rigueur ordonnées par les autorités et contre l'attitude de la gendarmerie, qui a fait usage de ses armes. Le comte Badeni, président du conseil, a répondu en prenant la défense des autorités et de la gendarmerie, ce qui lui a valu une réplique très vive de M. Pernerstorfer. A la votation la motion Kaizl-Pernerstorfer a été repoussée.

Comme partout, hélas! le droit est pour le plus fort.

EN CRETE. — La situation s'est un peu améliorée, grâce à la présence des navires de guerre étrangers, mais elle est cependant loin d'être rassurante.

Les dernières nouvelles de la Canée disent qu'une enquête va être ouverte aux fins de découvrir les auteurs responsables des désordres de dimanche et lundi derniers; il y a actuellement dans la ville 6400 soldats turcs; plus de 3000 chrétiens se tiennent en armes, dans le voisinage, prêts à porter secours à leurs coreligionnaires. Les consulats sont toujours remplis de réfugiés; l'archevêque a refusé d'exhorter au calme la population, qu'il tient pour innocente de toute provocation. Des autres parties de l'île, les nouvelles continuent à être alarmantes. On mande de Vamo, dans le district de Sphakia, que la garnison ottomane de Vamo, assiégée par les chrétiens insurgés, est sur le point de manquer de provisions; aussi les con-

suls auraient-ils consenti, à la requête de l'ex-gouverneur Toukhan, à s'entremettre auprès des insurgés pour les induire à lever le blocus; mais cette démarche n'a eu aucun résultat pratique. En attendant l'arrivée des 1800 soldats de renfort, qui arriveront de Salonique en même temps que le nouveau gouverneur Abdoullah, 3000 irréguliers ont été mobilisés contre les assiégeants, qui les ont repoussés; on a fait aussi des efforts désespérés, mais inutiles, pour déloger un millier de Crétois retranchés à Tsivara, la prise de cette position étant considérée comme indispensable pour la garnison de Vamo. On estime à 20,000 le nombre actuel des Crétois insurgés; si tous les chrétiens en état de porter les armes, et qui paraissent prêts à marcher derrière l'insurrection, se joignent réellement à elle, les Turcs se trouveraient en présence de plus de 40,000 fusiliers exercés.

Russie. — La situation économique des paysans. — La question paysanne est à l'ordre du jour dans tous les pays, là surtout où le socialisme des villes a atteint une certaine intensité. Il est intéressant d'étudier cette question dans un pays où 90 % de la population appartient à la classe rurale, dont la moitié continue à vivre sous le régime — vivace malgré tout — de propriété collective des terres.

Notre ami, le citoyen E. Ribanovitch, entreprend sur ce sujet une série d'articles, dont le premier a paru dans le numéro de mai de la *Revue socialiste*.

Dans cet article, l'auteur nous donne un tableau général de la situation des paysans, et il faut avouer que le tableau est d'un contraste saisissant avec les couleurs riantes sous lesquelles le ministre des finances du tsar, M. Witte, veut bien nous présenter l'état du pays à emprunts à jet continu. Les documents et les chiffres officiels et authentiques expliquent enfin la cause de ces famines périodiques et de ces choléras permanents, dont les échos nous parviennent malgré tout le silence voulu de la presse bourgeoise et gouvernementale. Il est tout particulièrement intéressant d'apprendre que tous les pires côtés du capitalisme, ou plutôt du règne d'argent, se sont déjà implantés en Russie. Ainsi, nous y voyons une population réduite à la famine, à la privation du pain, au milieu d'une abondance de céréales qui permet à la Russie d'occuper le premier rang parmi les pays d'exportation du blé! Et comment en serait-il autrement?

Le gouvernement russe est dans les mains du capitalisme européen: pour payer les intérêts des emprunts, qui ne furent pas avancés pour les seuls beaux yeux de l'alliance franco-russe, le gouvernement russe se livre sur les paysans

Le capitaine Lachesnaye

par ERNEST CAPENDU

XXV L'incendie

En quittant la petite cour, Van Belmont s'était de nouveau enveloppé dans des ténèbres impénétrables à l'œil; mais, connaissant admirablement les lieux où il se trouvait, il avançait d'un pas ferme sans modérer sa marche.

Enfin il atteignit la salle communiquant avec l'atelier de Reynold par l'ouverture mystérieuse dont lui seul avait heureusement le secret.

Le ressort était caché, avons-nous dit dans la serrurerie d'une grille, laquelle séparait la salle dans toute sa longueur et dont l'extrémité était scellée dans le mur, à l'endroit même où jouait le secret.

L'obscurité était telle dans cette salle, qui ne possédait aucune fenêtre, qu'il était impossible de distinguer l'objet le plus volumineux.

Van Belmont étendit sa main frémissante et après quelques recherches infructueuses, il rencontra la grille.

Se guidant sur elle, il atteignit rapidement le fond de la salle.

Ses doigts cherchèrent le secret; mais ici la difficulté était grande.

Ce secret était si bien caché dans les enjolivements de la grille que, quelque étude qu'en eût faite Van Belmont, il lui fallait l'aide de ses yeux pour guider sa main.

Durant quelques instants il chercha avec une activité et une persistance fiévreuses mais ses recherches étaient vaines.

Rien ne cédait sous son doigt interrogateur.

Un râle sourd s'échappait de sa gorge, et sa bouche laissait entendre des exclamations de rage et d'impatience.

Tout à coup, sans que la cause en fût apparente, une clarté brillante se répandit dans la salle par une porte ouverte donnant dans un corridor voisin, lequel était éclairé par la toiture.

Sans s'inquiéter d'où provenait cette clarté, sans se soucier si elle indiquait ou non un nouveau péril, Van Belmont, tout entier à sa recherche et absorbé par sa pensée qui annihilait toute autre faculté de son cerveau Van Belmont poussa un cri de joie: il venait de reconnaître l'endroit où se trouvait le ressort.

Son poignard nu dans la main droite, se repliant sur lui-même pour concentrer ses forces et être prêt à bondir en avant, il posa l'index de sa main gauche sur le secret.

Au même instant la clarté qui illuminait le corridor devint plus vive.

Cette clarté, c'était celle de l'incendie allumé par Mercurius et qui dévorait la maison de la rue des Vieilles-Étues.

Aussitôt à cette lueur sinistre s'en joignit une autre partant de la rue des Deux-Ecus.

En quittant les ruines de l'abbaye, le fils de La Chesnaye avait continué son œuvre de destruction, et, brisant des flacons d'essence dans les salles basses du couvent, il avait là aussi donnée à la flamme l'aliment des vieilles boiseries qui garnissaient presque toutes les murailles.

En un clin d'œil, le feu envahit tout le rez-de-chaussée, et les deux incendies coururent l'un vers l'autre, séparés qu'ils étaient encore par le corps de logis où Van Belmont venait de pénétrer.

En entrant dans l'atelier de Reynold, Van Belmont s'arrêta brusquement, parcourant la pièce dans toute son étendue d'un coup d'œil rapide et investigateur.

Aucun désordre n'y régnait: chaque chose était dans la situation où il l'avait laissée.

La pièce était déserte: le cadavre de Shabbâh, la panthère frappée par le globe meurtrier, était étendu sans mouvement sur le plancher.

Van Belmont sauta par dessus le corps de la bête et s'élança dans le corridor dont la porte avait été laissée entr'ouverte.

Il gagna en quelques secondes le labora-

toire de chimie d'abord, puis la ménagerie ensuite.

Corridor, laboratoire, ménagerie étaient inhabités; les animaux féroces avaient disparu, emmenés probablement par La Chesnaye, car les cages étaient vides et les grilles n'étaient pas fermées.

Mais partout la dalle était jonchée de débris de verres, et les murailles, les plafonds, les boiseries, les portes, les fenêtres offraient çà et là fie longues et larges traînées sombres, semblables à ces taches que cause un liquide quelconque répandu sur la pierre, sur le bois ou sur la peinture.

Dans le laboratoire, les énormes planches soutenant d'ordinaire une collection innombrable de flacons de toutes formes et de toutes espèces étaient nues.

Fioles, flacons, bouteilles avaient disparu, et les pieds pilaient sans relâche les tessons de verre et les morceaux de cristaux qui jonchaient les planchers.

Des émanations âcres, ferrugineuses, acides, viciaient l'atmosphère et prenaient à la gorge au point de gêner complètement la respiration.

Mais Van Belmont ne sentait rien, ne voyait rien. Il cherchait Aldah ou, à défaut de la jeune fille, il voulait trouver quelque indice le mettant sur ses traces.

(A suivre.)

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

à de véritables actes de brigandage, et les réduit systématiquement par des impôts indirects et directs à la dernière misère. Les chiffres sont, sur ce point, trop éloquents.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Assemblée des délégués du Grutli Neuchâtelois. — On nous écrit :

Aujourd'hui dimanche a eu lieu l'assemblée des délégués de la Fédération neuchâteloise des sections du Grutli à l'Hôtel de Commune de Colombier. Toutes les sections étaient représentées sauf Neuchâtel; les délégués étaient nombreux. Après la lecture des procès-verbaux, l'assemblée compose son bureau comme suit: Gygi, président; Vaelty, vice-président; Raekner, secrétaire allemand; Tissot, secrétaire français; Misteli et Balmer, scrutateurs. Le rapport de gestion lu est adopté sans observations. Celui des comptes de caisse et des vérificateurs l'est de même. Dans la discussion des nouveaux statuts, l'assemblée a décidé à l'unanimité, le principe de la réorganisation du Parti, et de prendre pour base de discussion au sein des sections, les statuts présentés à l'assemblée de ce jour. Les observations et propositions seront envoyées au Comité cantonal jusqu'au 15 juillet au plus tard. Les collègues du Locle ont été priés de continuer leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée décide de s'opposer de toutes ses forces à la signature du referendum contre la comptabilité des chemins de fer, de rester neutre dans la question des vices redhibitoires du bétail, et de faire la propagande pour le referendum contre les peines disciplinaires. Tissot.

Chronique locale

On nous écrit la lettre suivante dont nous laissons toute la responsabilité à notre correspondant :

La Chaux-de-Fonds, le 31 mai 1896.
Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de venir auprès de vous pour solliciter les colonnes de votre estimable journal afin de renseigner le public sur un acte de brigandage que s'est permis un négociant en vins dont la première lettre du nom est Stauffer, ayant ses entrepôts Boulevard de la gare. Voici

le cas tel qu'il s'est passé dans toute la vérité; ayant été moi-même témoin.

Le sieur Stauffer faisait ces derniers jours une promenade à cheval aux Crétets, et comme d'habitude éperonnait son animal pour le faire ruer; mais plusieurs enfants qui se trouvaient par là, furent surpris de voir comment l'on maltraitait cette pauvre bête; lorsqu'un d'entre eux fit cette réflexion: Oh! il n'y a rien d'étonnant: (c'est Stauffer le fou), alors subitement descendant de sa monture il vient sans savoir quel était le coupable frapper avec sa cravache sur un enfant tout à fait innocent et frappait, frappait tellement fort que les cris de celui-ci attirèrent l'attention de la mère et l'auteur de ces lignes.

L'enfant avait beau crier: « ce n'est pas moi; je n'ai rien dit », cela n'arrêtait pas notre forcené, qui tapait toujours plus fort; lorsqu'il vit venir du monde il remonta sur son cheval et partit au galop.

Sans doute le gamin qui avait fait la réflexion s'est sauvé à travers champs.

Voyons un peu, si chaque citoyen voulait faire attention à toutes les gamineries que commettent les enfants et les frapper de cette façon à quoi aboutirions-nous? Il est évident que le sieur Stauffer s'est trouvé blessé dans son amour propre d'une plaisanterie dite par un gamin: il faut croire que le proverbe est vrai:

« Qui s'en sent; s'en prend. »

Où alors, si sa cervelle est bien en équilibre il doit savoir et connaître les lois qui rendent responsable les parents des actes de leurs enfants, et qu'il est défendu de se faire justice soi-même; ou peut-être ce Don Quichotte, croit-il, parce qu'il a les moyens de figurer comme emplâtre sur une bête qui dans tous les cas est moins brute que lui; croit-il faire dis-je de la haute école de remonte par dessus nos lois en ne respectant pas seulement le baptême fédéral !!! O. 20. 100. O. !!!

Avec mes remerciements anticipés, je vous présente, M. le rédacteur mes humbles salutations. L. M.

Etat-Civil de la Chaux-de-Fonds

Du 20 au 28 mai 1896

Naissances

Baume, Léon-Albert, fils de Joseph-Paul, boitier, et de Maria-Fidélia née Brossard, Bernois.
Joly, Jeanne-Esther, fille de Paul, horloger, et de Emma née Blattner, Bernoise.

Kirch, Berthe-Alice-Julia, fille de Paul-Louis, horloger, et de Marie-Elise née Perrin, Neuchâteloise.

Heiniger, Olga-Bertha, fille de Gottlieb, menuisier, et de Anna-Maria-Rosina née Zimmermann, Bernoise.

Appiano, Marguerite-Cécile, fille de Domenico-Carlo, serrurier, et de Teresa-Maria née Vercelli, Italienne.

Tripet, Hélène-Marguerite, fille de Paul, cantonnier, et de Marie-Madeleine née Pantillon, Neuchâteloise.

Huguenin, Blanche-Hélène, fille de Emile-Albert, horloger, et de Laure née Wenger, Neuchâteloise.

Mairot, Marcelle-Alina, fille de Léon-Richard, fabricant d'horlogerie, et de Reine-Marie-Louise née Chopard, Neuchâteloise.

Perret, Albert, fils de Emile-Armand, remonteur, et de Bertha-Constance née Ducommun-dit-Boudry, Neuchâtelois et Bernois.

Heiniger, Edgar-Arnold, fils de Christian-Arnold, mécanicien, et de Elise née Haueter, Bernois.

Promesses de mariage

Porret, Alfred-Augustin, horloger, Neuchâtelois, et Favre, Sophie-Julia, horlogère, Vaudoise.

Dubois, Louis-Charles, employé communal, Neuchâtelois, et Beiner, Emma, Bernoise.

Jeannin, Marc-Jean-Gabriel, cocher, Neuchâtelois, et Poucheresse née Jeannotat, Marie-Joséphine, cafetier, Française.

Gasche, Adolf, tonnelier, Soleurois, et Weber, Anna, servante, Bernoise.

Jeanneret, Henri-Emile, émailleur, Neuchâtelois, et Kunz, Bertha, horlogère, Bernoise.

Jacot, Charles-Armand, agriculteur, Neuchâtelois et Bernois, et Schlunegger, Lina-Léa, horlogère, Bernoise.

Langel, Jules-Oscar, cultivateur, Bernois, et Amez-Droz, Jenny-Albertine, horlogère, Neuchâteloise.

Marti, Ferdinand-Arnold, faiseur d'échappements, Bernois, et Viénot, Louise-Hortense, modiste, Neuchâteloise.

Mariages civils

Pictet, Charles, guillocheur, Genevois et Neuchâtelois, et Graber, Georgette, Bernoise.

Stram, Louis-Henri, matelassier, Bernois et Neuchâtelois, et Blaser, Ida, horlogère, Bernoise.

Rossi, Giovanni, menuisier, Tessinois, et von Känel née Bähler, Elise, horlogère, Bernoise.

Biedermann, Edouard, horloger, Bernois, et Matthey-Jounod, Lucie-Adeline, Neuchâteloise.

Dick, Jules-Henri, concierge, Bernois, et Pfäffer, nées Fröhlich, Rosina, cafetier, Neuchâtelois.

Extraits de la Feuille officielle

Ouverture de faillites

Office des faillites de la Chaux-de-Fonds

Failli: Ali Boillat, horloger, domicilié à la Chaux-de-Fonds rue Fritz Courvoisier, 7.

Première assemblée des créanciers: lundi 25 mai 1896, à 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds.

Salle de la Croix bleue

Mercredi 3 juin 1896
à 8 1/2 heures du soir

Grand Concert

donné par la Société de chant
L'Union Chorale

avec le gracieux concours de
Miles A. Jaillet, J. Aubry et J. Schlotthauber

élève du Conservatoire de Berlin
M. H. Wuilleumier

L'Orchestre l'Espérance
et de

plusieurs artistes-amateurs de la localité
Direction: **M. Séb. Mayr**

PROGRAMME
Première Partie

1. Suite d'orchestre (Orchestre l'Espérance) E. Grieg

2. 2^{me} Rapsodie hongroise, pour piano, (Mlle J. Schlotthauber) T. Liszt.

3. Les Grands-Mamans, mélodie pour chant (Mlle J. Aubry) G. Marietti

4. Soli pour violoncelle avec accompagnement de piano.
a) Chanson slave (M. H. Wuilleumier) Ch. Huguénin
b) Fileuse (M. H. Wuilleumier) Dunkler

5. Nocturne en si majeur, pour piano (Mlle J. Schlotthauber) Chopin

6. Duo de l'opéra Freischütz Weber (Miles A. Jaillet et J. Aubry)

Deuxième Partie 382
LE PRINTEMPS
cantate pour chœur d'hommes, solo de soprano et orchestre, de Gouvy.

PRIX DES PLACES
Parterre 1 fr. — Galeries 1 fr. 50
Billets en vente au magasin de musique M. LÉOPOLD BECK, H-1701-C

COMBUSTIBLES

Bois de Foyard, Sapin et Branches, bûché ou non

ANTHRACITE, BRIQUETTES, HOUILLE, COKE, CHARBON

Foyard et CHARBON NATRON. — Prompte livraison.

COMMANDES :

Au Chantier Prêtre

et au MAGASIN 16 a, Rue Neuve, 16 a

Northern Assurance Company

Compagnie d'assurances contre les risques d'incendie et sur la vie

Ayant son siège à Londres — Concessionnée dans le canton

Capital social: 75 millions de francs

Agence générale pour la Suisse à BALE

Représentée par **M. GUILLAUME ISLER**

Rue du Temple Allemand 101, CHAUX-DE-FONDS

agent pour le canton de Neuchâtel 235

Echantillons par retour du courrier

GETTINGER & Co, ZURICH Maison le mieux assorti en

Nouveautés Draps, Chevots, Buxkins, Laine peignée depuis 2 fr. 40 jusqu'à 28 fr. de laine, de soie et de coton pour Dames et Messieurs dep. 23 ct. jusqu'à 20 fr. 2

Etoffes pour Robes de Dames
Etoffes p. Vêtements de Messieurs
Confections et Blouses pour Dames et Jeunes Filles

Madapolam, Indienne, garanti bon teint. Coupon suffisant pour robe complète depuis Fr. 3 40 jusqu'à Fr. 12 40

DÉPOT DE LA 191
Brasserie Ulrich Frères

Bière en litres et en bouteilles
JACOB ISCHER

Hôtel-de-Ville 48 — Chaux-de-Fonds

Tailleuse Une tailleuse se recommande aux dames de la localité pour tout ce qui concerne sa profession, soit en journée ou à la maison. — S'adresser chez Emile Sandoz, rue de l'Industrie 23. 337

La Fraternité

Société de secours en cas de décès

rappelle que tout candidat peut se présenter chez l'un des médecins de la Société, Messieurs :

Dr Bourquin, Léopold Robert 55

Dr Gerber, Daniel JeanRichard 26

Dr Faure, Place Hôtel-de-Ville 5

Dr Perrochet, Léopold Robert 16

Dr Ed. Robert-Tissot, Léopold Robert 7.

Dr F. de Quervain, rue de la Promenade, 2.

qui ont les formulaires nécessaires.

Les frais de la déclaration sont compris dans la mise d'entrée de Fr. 5 réclamée lors de la réception. 30

LE COMITÉ.

Demandez partout

L'APÉRITIF VAUCHER

— TÉLÉPHONE — 165

A louer

Pour le 1er Juin :

Un sous-sol d'une chambre et cuisine, bien exposé au soleil. Prix 20 fr.

Pour le 23 Juin :

Un beau pignon de 2 pièces, bien exposé au soleil, jardin et cour. Prix 30 fr.

S'adresser à M. Alfred GUYOT, géant, rue du Parc 75. 375

A louer de suite

Eplatures, maison de la Gare, vis-à-vis du Temple, 2 beaux logements.

Pour le 11 Novembre 1896

Eplatures, un beau logement, maison de l'ancienne Poste, près de la Cure indépendante.

S'adresser

Edute A. JAQUET, notaire

12, PLACE NEUVE 12.

Une Dame demande une place dans un atelier de fabricant d'aiguilles pour polissages, limages ou pour frapper.

S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 368

Cuisine populaire

Vin blanc de Carevigno

Ferrugineux, d'un goût exquis, uniquement pour emporter. Excellent pour malades et convalescents. 1 franc la bouteille, verre perdu. 291

Si vous ne digérez pas facilement l'huile de foie de morue, prenez le Dépuratif Grolliez au brou de noix phosphatés et fer, apprécié depuis 22 ans et recommandé par de nombreux médecins. — En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50; ce dernier suffit pour la cure d'un mois. — En vente dans les pharmacies. Dépôt général: Pharmacie GOLLIEZ, Morat

SAVONS

MORCEAUX de 500 grammes

30 Cts. Huile 60% Huile 40 Cts. Huile 72% Huile

SAVONS de la
SAVONNERIE NATIONALE
Fabrique de savons de Marseille

Echantillons gratuits Echantillons gratuits

EN VENTE CHEZ
GUINAND & DUPUIS, 4, Place Neuve, 4

5% ESCOMPTE LA CHAUX-DE-FONDS 5% ESCOMPTE

SAVONS

Prix Fixe

Magasin de Chaussures
A. Herren Fils
14 Rue de la Balance 14
La Chaux-de-Fonds

Le magasin le mieux assorti de la contrée

D'importants contrats passés avec les meilleures fabriques de Suisse et de l'étranger, me permettent d'offrir une excellente marchandise garantie à des **prix exceptionnels.**

Atelier spécial de réparations

Vente au Comptant

Coiffures de Dames

Mme SCHIFERDECKER
86, Rue de la Demoiselle, 86
Elève du Professeur Petitjean de Paris

Coiffures anciennes et modernes
Lavages de tête, Shampooing
Bals — Noces — Soirées
Se rend à domicile. — Forte remise par abonnement. 324
Parfumerie fine
Savonnerie. — Ecaïlles

Hôtel Armand Perrette
AUVERNIER

Chambre à louer belle vue sur le lac.

Repas complet Fr. 2 —
extra 2 50
Bondelles la ration 1 —
" avec salade 1 20

GRANDE SALLE
Arrangements pour Noces, Sociétés
Pensionnats, Ecoles, etc.

Thé — Chocolat — Café

Ecuries Téléphone

M. Le Dr. Faure
vaccine, à son domicile
5, Place de l'Hôtel de Ville, 5
les MARDI et JEUDI, de 2 à 3 heures

BANNIERES
peintes et brodées
Specimens photographiés
Albert Merquin
Peintre-Décorateur
956 1, RUE DU PARC, 1

ARTICLES de Ménages Outils de jardin
Fer battu Outils agricoles
Fer émaillé MEUBLES de jardins

COMMERCE de FERS

Guillaume NUSSLÉ
Rue Léopold-Robert
CHAUX-DE-FONDS

Serrurerie pour Bâtiments Coutellerie de TABLE
LIMES Quincaillerie et Ferronnerie Couteaux de poche
Outils anglais Brosserie

Toujours grand choix de machines à coudre de tous les systèmes connues et renommées à des prix et des conditions très avantageuses. Fournitures et pièces de rechange.

626 J. RÄBER.
Rue du Parc 10 CHAUX-DE-FONDS Rue du Parc 10

Ouverture de Magasin

Mme E. JOLY, avise ses amis et connaissances ainsi que le public en général, qu'elle vient d'ouvrir un magasin d'Épicerie et Mercerie

Rue du Progrès 57

Tous les jours Œufs et Beurre frais, Fromage de la Gruyère. Tous les dimanche et lundi de beau temps, Jambons et Saucisses de paysan, cuits, pour les promeneurs.
Vin rouge, depuis 30 c. le litre.
Vin blanc de Neuchâtel ouvert, à 70 c. le litre.
Petit gris de 1894, à 1 fr. la bouteille (verre perdu).
Malaga doré pour malades.
Par des marchandises de première qualité et un service prompt et actif, elle espère mériter la confiance qu'elle sollicite.

Changeement de Propriétaire
du
MAGASIN DE TABACS
AU NEGRE
Rue de la Balance

Tabacs et Cigares secs, première qualité. — Jouets. — Broches. — Portemonnaies. — Cannes, etc.

Vins fins et ordinaires, au détail.

Dépôt de l'Impartial et autres journaux

Se recommande, Le tenancier.

Rue Léop.-Robert 21

PASSEMENTERIE MERCERIE
CHESTRATE
CHAUX-DE-FONDS

Rue Léop.-Robert 21

Spécialité de Garnitures
pour

Robes **Ameublements**
Empiècements et Colliers Franges à boules
Galons et Cachepoints Embrasses — Glands
Dentelles — Entredeux Cablés — Cordons
Rubans — Plissé Galons — Lézardes
Boutons — Agrafes Franges pour Stores

FOURNITURES pour TAILLEUSES. — Prix modique
271 **C. STRATE.**

Le Dr C. ADLER
Médecin-chirurgien

Ancien interne de l'Hôpital cantonal de Genève et Médecin-assistant à la maternité

vient de s'établir à la Chaux-de-Fonds, rue NEUVE, 9; 2^{me} étage (2^{me} entrée par la Rue du Pré).

Consultations de 1 à 2 heures, le dimanche excepté.
Spécialité: **Maladies des femmes et accouchements; maladies de la première enfance.**

Pommade pour la pousse de la barbe et des cheveux

Rien de meilleur pour faire pousser une barbe belle et forte chez les jeunes gens. Excellente aussi pour la tête, elle fortifie la chevelure et favorise la croissance des cheveux. Inoffensive et facile à employer. Ne pas confondre avec d'autres produits sans aucune valeur. Prix Fr. 5 et 3, port 35 Cts.

Essence à friser les cheveux

Les cheveux humectés de cette essence se frisent en séchant et forment de jolies boucles naturelles. Ne nuit nullement. 1 flac. Fr. 3, port 35 Cts.

Lotion antipelluculaire

Excellente pour faire disparaître les écaïlles et les démangeaisons sur la tête; très efficace contre la chute des cheveux et la tête chauve; fortifie les cheveux. 1 fl. Fr. 3, port 35 Cts.

Nouvelle teinture orientale

pour teindre les cheveux de la barbe et de la tête d'une manière durable en noir, brun et blond, donne aux cheveux gris la couleur naturelle. Ne contient aucune substance plombière, par conséquent inoffensive. Prix Fr. 4, port 35 Cts.

Eau cosmétique

Excellente pour laver la peau foncée, jaune, rude et gercée, la figure, le cou, les bras et les mains, donne un teint blanc, frais et tendre. A recommander aussi spécialement contre les impuretés de la peau, rougeur, taches à la figure et nez rouge. Conserve la peau tendre et brillante jusqu'à la vieillesse et empêche les rides. Prix Fr. 5 et 3, port 35 Cts.
L'expédition ne se fait que par Karrer-Gallati à Glaris.

Dépôt: Chaux-de-Fonds, J. B. STIERLIN, Place du Marche.

Ménagères, Blanchisseuses

Huile 60% Huile Huile 72% Huile

Les meilleurs savons sont reconnus être ceux de la

SAVONNERIE NATIONALE
Fabrique de Savons
DE
MARSEILLE

Le meilleur et le meilleur marché de tous les savons connus.

EN VENTE
dans toutes les bonnes épiceries

Dépasse comme qualité tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour

A vendre une grande quantité de **BOMBONNES** neuves et usagées ainsi que de la **FUTAILE**; pipes, pièces, barils et des bois pour réparations de fûts à un prix avantageux. 339
12 — Rue du Rocher — 12

Vaccination
TOUS LES JOURS
de 1 à 2 heures, chez le
Dr. Coullery